



DOSSIER DE DEMANDE PORTER A CONNAISSANCE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

**Abattoir public de Haute Savoie
Saint-Pierre-en-Faucigny (74)**

**Construction d'un abattoir public et d'un atelier de
transformation**

ESSOR TRANSITIONS
Marseille – Nantes – Tours
38 Rue de la République
13001 MARSEILLE

www.essor.group

ESSOR INGÉNIERIE – S.A.R.L au capital de 8 000 € – R.C.S. Pau 438 068 116 – APE 7112B

**Construisons
votre histoire**

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA DEMANDE.....	3
1.1	Présentation du demandeur et de son projet.....	3
1.2	Localisation du projet	3
1.3	Rubriques ICPE et IOTA	5
1.3.1	Classement de l'installation selon la nomenclature ICPE.....	5
1.3.2	Nomenclature au titre des IOTA.....	8
2	PRESENTATION DU PROJET	9
2.1	Implantation	9
2.2	Fonctionnement.....	10
2.3	Organisation du site	11

1 OBJET DE LA DEMANDE

1.1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR ET DE SON PROJET

La présente demande, portée par le syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie nouvellement créé, est relative à la future exploitation du bâtiment qui sera construit sur la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74).

L'emprise totale du projet est de 9 800 m².

Le site sera accessible par 3 accès créés depuis la route des Lacs et prévus dans le permis de construire.

L'abattoir sera conçu comme un outil de service à destination des éleveurs et des artisans bouchers, en vue de fournir les prestations d'abattage et de découpe de diverses espèces animales.

L'objet de la demande est donc d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la demande d'autorisation environnementale d'exploiter du site, conformément à l'article 20 du décret du 21 septembre 1977, pris en application de la loi du 19 juillet 1976.

Actuellement, les terrains du projet sont vierges de toute construction et dédiés à la pratique d'une activité agricole.

1.2 LOCALISATION DU PROJET

Le présent projet concerne l'ouverture d'un abattoir public au lieu-dit « le Busquet » sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, située dans le département de la Haute Savoie (74) comme présenté sur la figure suivante.

Le projet prendra place au cœur de l'extension du parc d'activité des Jourdies, au Nord de la route des Lacs. Actuellement, les terrains sont dédiés à la culture de prairies permanentes et vierges de toute construction.

D'après le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur et approuvé en 2017, le site est localisé en zone Ap (Agricole protégée).

Notons qu'un dossier de DUP MEC avec mise en compatibilité du PLU a été déposé en Préfecture courant avril 2025 par la communauté de communes du Pays Rochois, porteur

du projet d'extension du Parc d'Activité Economique des Jourdies. En date de la rédaction de la présente demande, ce dossier est en cours d'instruction.

Après concertation avec les services de la DDT du service Aménagement et Risque, le présent projet d'abattoir est conforme à l'actuel PLU en vigueur sous la dénomination 'zone AUX', destinée aux activités industrielles, artisanales, commerciales, d'entrepôts de bureaux et d'hébergement hôtelier

Le Permis de Construire du projet est instruit selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal en cours d'instruction et qui entrera en vigueur courant 2026.

Le projet est situé selon les coordonnées géographiques suivantes :

- Latitude : 46° 04' 42" N
- Longitude : 6° 22' 16" E

La situation cadastrale du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

Commune	Lieu-dit	Préfixe et Section	Parcelle	Superficie totale de la parcelle (cadastre.gouv)	Surface concernée par la demande en m ² (mesurée sur plan)
Saint-Pierre-en-Faucigny	Le Busquet	AL	5pp	2 688	1 722
			6	4 161	4 161
			7pp	2 360	1 021
			8pp	2 510	1 005
			9pp	2 008	832
			10pp	3 149	1 059
TOTAL					9 800 m²

Tableau 1: Situation cadastrale du projet

*pp : pour parties

L'emprise totale du projet est donc d'environ 1 ha.

1.3 RUBRIQUES ICPE ET IOTA

1.3.1 CLASSEMENT DE L'INSTALLATION SELON LA NOMENCLATURE ICPE

Les rubriques ICPE concernées par le projet d'abattoir sont listées dans le tableau ci-dessous :rubriques ICPE			Projet Abattoir de Haute Savoie	
Intitulé de la rubrique	N°	Seuils de classement	Valeur propre au site	Classement
Abattage d'animaux, à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3641	2210-1	<p>La masse des animaux abattus, exprimée en carcasses étant, en activité de pointe :</p> <p>A > 5 t/j 5 t/j ≥ D > 500 kg/j (installation fixe)</p> <p>30 t/j ≥ D > 500 kg/j (installation mobile)</p>	<p>Masse d'animaux abattus :</p> <p>Moyenne = 8 t/j Jour de pointe = 9,6 t/j</p>	Autorisation
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	2221	<p>La quantité de produits entrant étant :</p> <p>E > 4 t/j 4 t/j ≥ DC > 500 kg/j</p>	<p>Quantité moyenne de produits entrants = 5 t/j</p>	Enregistrement

Dépôts de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs.	2355	La capacité de stockage : D > 10 t	Capacité de stockage > 10 t	Déclaration
Entrepôts exclusivement frigorifiques	1511	Volume susceptible d'être stocké : E ≥ 50 000 m³ 50 000 m³ > D ≥ 5 000 m³	Volume stocké : < 5 000 m³	Non classé
Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	1530	Volume susceptible d'être stocké : E > 20 000 m³ 20 000 m³ ≥ DC > 1 000 m³	Volume stocké : < 1 000 m³	Non classé
Combustion	2910	A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse (...) si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (D)	Puissance thermique nominale totale : < 1 MW	Non classé

Atelier de charge d'accumulateurs électriques	2925	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d'). 1.Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D) 2.Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération étant supérieure à 600 kW (D)	< 50 kW	Non classé
Exploitation d'abattoirs	3641	Exploitation d'abattoirs, avec une capacité de production : $A > 50 \text{ t/jr}$	Masse d'animaux abattus : Jour de pointe = 9,6 t/j	Non classé

Tableau 1 - Nomenclature ICPE du projet d'abattoir

Au vu des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, le site est régi par les arrêtés ministériels suivants :

- Arrêté du 30/04/04 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique n° 2210 « abattage d'animaux » ;
- Arrêté du 23/03/12 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2221« Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale » ;
- Arrêté du 05/12/16 relatif aux prescriptions applicables à certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (rubrique 2355).

Le projet respecte est conforme sur la majorité des dispositions des AMPG auxquels le projet doit se référer. Néanmoins, l'exploitant présente une demande d'aménagements sur certaines prescriptions en PJ02bis.

1.3.2 NOMENCLATURE AU TITRE DES IOTA

Le projet de construction est visé comme suit par la nomenclature définie par le décret n°2006-881 du 17 juillet 2006, portant application de l'article L214-2 du code de l'Environnement.

Rubrique	Désignation	Valeur propre au projet	Régime
2.1.5.0	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>2^e Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha</p>	<p>Superficie du bassin intercepté : > 1 ha mais < 20 ha</p>	Déclaration

Tableau 2 – Nomenclature IOTA du projet

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 IMPLANTATION

Le site est implanté sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny en Haute-Savoie (74) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les coordonnées géographiques du site sont :

- Latitude : 46° 04' 42" N
- Longitude : 6° 22' 16" E

Lambert 93 :

- X : 960786.64 m
- Y : 6558808.22 m

Lambert II :

- X : 911819.45 m
- Y : 2127896.09 m

Le terrain est globalement plat (pente moyenne ≈1%).

Les alentours de la parcelle sont ;

- A l'Ouest de la parcelle : terres agricoles
- Au Sud de la parcelle : terres agricoles
- Au Nord de la parcelle : aire d'accueil des gens du voyage
- A l'Est de la parcelle : PAE des Jourdies

Le bourg de Saint-Pierre-en-Faucigny est localisé à moins d'1 km au Sud du projet.

La commune couvre une superficie d'environ 14,9 km² et compte environ 7 591 habitants en 2021.

La commune de Saint-Pierre-en-Faucigny dispose d'un PLU, en cours de modification à l'écriture de ce rapport.

Les parcelles du projet sont situées en zone agricole, un changement d'affectation des parcelles est en cours pour les inclure en zone AUx.

2.2 FONCTIONNEMENT

Le site d'exploitation projeté sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny a pour vocation principale l'abattage, la découpe et la transformation de viandes issues de filières locales. Il s'agit d'un abattoir public de proximité, à vocation territoriale, dimensionné pour accueillir plusieurs espèces (bovins, veaux, ovins, caprins et éventuellement porcins), et conçu dans une logique de mutualisation des outils pour les filières agricoles de la région.

L'activité s'organise autour de trois pôles opérationnels complémentaires :

- **L'abattage** des animaux issus des exploitations agricoles locales, dans des conditions conformes aux exigences réglementaires sanitaires et garantissant le bien-être animal ;
- **La découpe et le conditionnement**, permettant la valorisation des carcasses entières ou en morceaux, avec une gestion précise des flux et de la traçabilité ;
- **La transformation** des produits carnés en produits élaborés (saucisserie, viande marinée, hachée ou cuisinée), afin de répondre à la demande locale en circuits courts.

Le site est dimensionné pour traiter un volume d'environ 1 700 à 2 100 tonnes maximum par an. Il constitue un service de proximité au bénéfice des éleveurs, artisans bouchers, transformateurs et collectivités du territoire. Porté par la CCPR, le projet garantit un accès équitable aux utilisateurs et une transparence dans sa gestion.

L'activité s'appuie sur un engagement fort en matière de qualité, de sécurité sanitaire et de traçabilité. Le bâtiment est conçu pour répondre à des normes d'hygiènes strictes, avec une séparation stricte des zones propres et souillées, des circuits distincts pour les flux de matières, de personnel et de sous-produits.

Le développement durable constitue un axe majeur du projet, avec la mise en œuvre de solutions techniques permettant de limiter les consommations énergétiques, de récupérer l'énergie (chaud/froid), de traiter les effluents via une station de prétraitement dédiée et de gérer les eaux pluviales de manière autonome. Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère et à l'insertion dans l'environnement local.

L'abattoir a ainsi vocation à devenir un maillon structurant des filières de production de viandes de qualité du territoire.

2.3 ORGANISATION DU SITE

➤ Horaires de travail

L'abattoir fonctionnera 5 jours par semaine.

Les horaires de fonctionnement sont :

- Abattage : 5h à 18h

➤ Personnel

Le nombre de salariés de l'entreprise est de 50 personnes.